

DIRECTION DES CENTRALES NUCLEAIRES

Montrouge, le 20 janvier 2015

Réf. : CODEP-DCN-2015-000874

Monsieur le Directeur
Division Production Nucléaire
EDF
Site Cap Ampère – 1 place Pleyel
93 282 SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Réacteurs électronucléaires - EDF
Palier CP0 et CPY

Accord exprès à la mise en œuvre de la modification « Introduction du gainage M5 sur les tranches CP0 en gestion CYCLADES et sur les tranches CPY en gestions GARANCE UO2 et GARANCE URE »

Réf. : [1] Lettre EDF D455014022804 du 04/07/2014
[2] Lettre EDF D455014048082 du 28/10/2014
[3] Décret n°2007-1557 du 02/11/2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives

Monsieur le Directeur,

Par lettres citées en référence [1] et [2] et en application de l'article 26 du décret en référence [3], vous avez déclaré à l'ASN la modification matérielle « Introduction du gainage M5 sur les tranches CP0 en gestion CYCLADES et sur les tranches CPY en gestions GARANCE UO2 et GARANCE URE ».

La modification consiste à introduire des recharges d'assemblages AFA3GA à gainage en alliage M5 sur les tranches du palier 900 MWe exploitées en gestions CYCLADES (palier CP0), GARANCE UO2 et GARANCE URE (palier CPY) en remplacement des recharges d'assemblages à gainage Zircaloy-4. D'après votre analyse les assemblages à gainage M5 sont plus performants que les assemblages à gainage Zircaloy-4 vis-à-vis de la tenue à la corrosion.

En application de l'article 26 du décret en référence [3] et après examen de votre dossier par l'ASN et son appui technique, l'ASN donne son accord exprès à la mise en œuvre de la modification « Introduction du gainage M5 sur les tranches CP0 en gestion CYCLADES et sur les tranches CPY en gestions GARANCE UO2 et GARANCE URE » objet des lettres en référence [1] et [2] selon les conditions définies dans les documents en référence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
par délégation,
Le directeur de la DCN,

Thomas HOUDRÉ